

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	12 (1939)
Heft:	5
Artikel:	Le bureau international du travail à Genève
Autor:	Thomas, Albert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-121023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

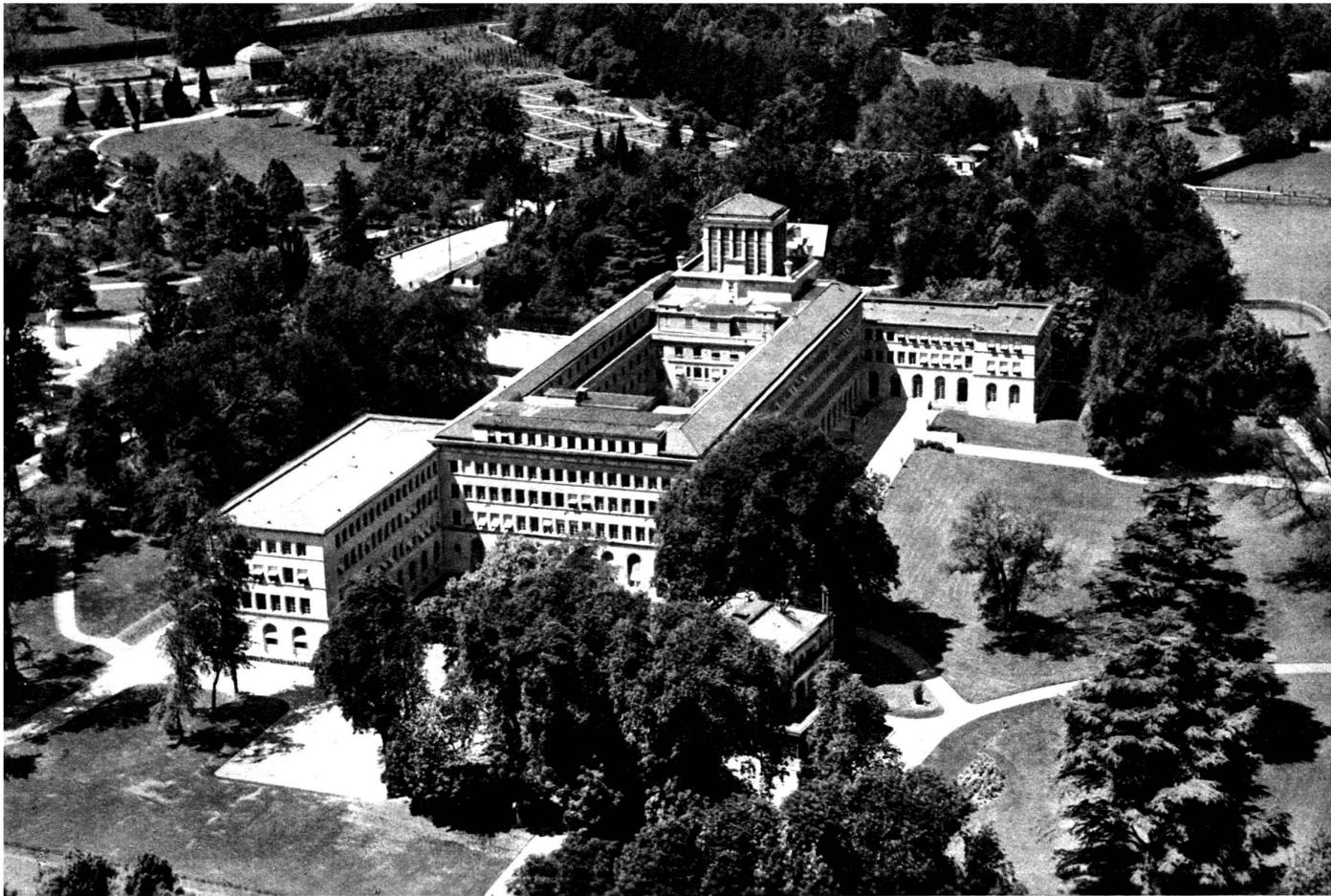
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Georges Epitaux, architecte.

Vue aérienne de l'édifice du côté ville.

LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL A GENÈVE

L'Organisation internationale du Travail

Au sein de la Charte du Travail, une foi est incluse, sinon une doctrine. « Le travail, y est-il dit, n'est pas une marchandise. » La personne humaine compte ; son éminente dignité doit être respectée. Le fait que, depuis dix ans, le peuple ouvrier a vu incontestablement s'améliorer sa situation matérielle a rendu plus vif son désir de culture, d'élévation intellectuelle et morale. Il a compris que la première et indispensable garantie d'une telle élévation, ce sont « ces conditions équitables et humaines de travail » qui lui ont été solennellement promises par les traités. Dès lors, il leur a attaché un prix nouveau. Dès lors, il les a désirées d'une volonté plus forte et plus éclairée.

C'est sur cette conscience, c'est sur cette volonté que repose, en dernière analyse, l'avenir de l'Organisation internationale du Travail.

Albert THOMAS,
premier directeur du Bureau international du Travail.

Les photos ont été obligamment communiquées par l'iconographie du B.I.T.
et sont de MM. Graf, Détraz, Meylan et de l'Aérodrome Blécherette (Lausanne).

Qu'est-ce que l'O.I.T.

L'Organisation internationale du Travail est une association d'Etats, créée en 1919, dans le but d'améliorer les conditions de travail par une entente internationale. Elle associe étroitement à son activité les groupements professionnels d'employeurs et de travailleurs et leur assure une représentation dans ses organismes constitutionnels.

Ceux-ci comprennent :

1. La conférence internationale du Travail où sont représentés, à côté des gouvernements, les employeurs et les travailleurs ;
2. Le Conseil d'administration, ayant la même constitution tripartite que la conférence ;
3. Le Bureau international du Travail, dont les fonctionnaires sont indépendants des gouvernements et de toute organisation extérieure et qui est secondé par diverses commissions d'experts.

La conférence internationale du Travail

La conférence internationale du Travail est, pour ainsi dire, le « Parlement de l'organisation ». Elle se réunit au moins une fois par an, pendant trois à quatre semaines. Ses tâches principales sont :

1. D'étudier les problèmes du travail en vue de l'élaboration de conventions internationales et de recommandations. Les conventions votées par la conférence doivent être soumises par chaque Etat membre à l'autorité législative compétente et deviennent obligatoires après ratification. Les recommandations n'impliquent pas d'obligation aussi stricte, mais servent de modèles pour des mesures législatives ou administratives ;
2. D'examiner les rapports annuels envoyés par les Etats sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées ;
3. De fournir l'occasion d'un échange de vues sur les problèmes du travail en général.

Chaque Etat membre de l'organisation a le droit d'envoyer à la conférence 4 délégués, dont 2 représentent le gouvernement, 1 les employeurs et 1 les travailleurs. Chacun d'entre eux peut être accompagné de conseillers techniques. Les délégués non gouvernementaux et leurs conseillers techniques doivent être désignés par les gouvernements, d'accord avec les organisations les plus représentatives des employeurs et des travailleurs de leur pays.

Les femmes peuvent être choisies comme délégués ou conseillers techniques et plusieurs, éminentes, parfois même membres de gouvernements, ont pris part aux travaux de la conférence.

Le Conseil d'administration

Cet organe contrôle le Bureau international du Travail, dont il nomme le directeur. Il vote le budget de l'organisation, fixe l'ordre du jour de la conférence et exerce diverses autres fonctions. Il se réunit d'habitude quatre fois par an.

Le Conseil d'administration, élu tous les trois ans par la conférence, comprend 32 membres :

- a) 16 membres gouvernementaux, dont 8 sont désignés par les 8 Etats ayant la plus grande importance industrielle et 8 élus par les délégués gouvernementaux des autres pays ;
- b) 8 membres employeurs élus par les délégués employeurs ;
- c) 8 membres travailleurs élus par les délégués travailleurs.

Le Bureau international du Travail

Le Bureau international du Travail est le « Secrétariat permanent » de l'organisation. Placé sous le contrôle du Conseil d'administration, il a, à sa tête, un directeur. Tout le personnel du bureau, comprenant actuellement des ressortissants de plus de quarante pays différents, est nommé par le directeur.

Les langues officielles sont le français et l'anglais, mais plusieurs autres, en particulier l'espagnol, l'allemand, l'italien, sont d'un usage courant.

Le bureau a pour tâches principales :

1. De préparer les travaux de la conférence, spécialement de réunir, collationner et analyser toute la documentation nécessaire ;
2. D'assurer le secrétariat de la conférence et du Conseil d'administration ;
3. D'exécuter les décisions du Conseil d'administration et de suivre l'application des décisions de la conférence dans les différents Etats ;
4. De recueillir et donner toutes informations sur les conditions sociales et industrielles du monde entier ; en d'autres termes, d'agir comme un organe d'enquête, mettant par ses publications et sa correspondance les résultats de ses recherches à la disposition de tous.

Le bâtiment du B.I.T.

L'immeuble occupé par les services du Bureau international du Travail est situé à Genève, sur un emplacement offert par le Gouvernement suisse. Sa construction, achevée en 1926, a coûté 3 millions de francs suisses. Cette dépense a été assurée par des économies réalisées au cours des années précédentes sur le budget général. Cependant, l'organisation s'est développée si rapidement que deux annexes ont dû être ajoutées au bâtiment principal.

De superbes dons des gouvernements et d'organisations diverses contribuent à la décoration du bâtiment du B.I.T. : ainsi la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Australie et le Canada ont offert des boiseries et des panneaux ; la Belgique, l'Italie et la Suisse, des statues ; la Bulgarie, la Grèce, la Pologne et l'Union sud-africaine, des ameublements ; le Danemark, l'Espagne, la France, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Tchécoslovaquie, des tapisseries, peintures et autres objets d'art, etc.

Un centre de documentation

Toute l'année, le Bureau international du Travail fonctionne comme centre de documentation sur la vie industrielle et les conditions de travail. Les gouvernements, les associations d'employeurs, les syndicats, de multiples organisations

(Suite à la page 114.)

Notes sur les agrandissements effectués à l'édifice du Bureau international du Travail, à Genève

Lors du concours ouvert en 1923 par le Bureau international du Travail en vue d'obtenir des projets pour le bâtiment qu'il se proposait d'édifier, on avait attaché une très grande importance aux solutions qui seraient envisagées par les concurrents pour un agrandissement qu'on prévoyait devoir s'imposer dans un avenir rapproché. Il paraissait alors que cette extension ne se ferait que sous la forme d'une augmentation du nombre des bureaux des fonctionnaires prévoyant l'accroissement du nombre de ceux-ci ; la partie de l'édifice réservée aux besoins du Conseil d'administration et des délégations semblant devoir suffire, même en cas d'agrandissement car, à cette époque, les pays rattachés à l'Organisation du Travail représentaient déjà la presque totalité des nations.

Cet agrandissement est actuellement chose faite et l'on constate qu'il ne s'est pas réalisé comme on l'avait prévu en 1923, les expériences faites au cours de l'utilisation du bâtiment ayant révélé des besoins différents de ceux prévus à l'époque du concours.

●

Ce changement dans le programme d'agrandissement est né précisément d'une insuffisance des locaux pour le Conseil d'administration, alors que lors de la construction de l'édifice ces besoins avaient paru être satisfais. Si le nombre des délégués aux réunions du Conseil d'administration ne s'est pas augmenté, par contre, ces représentants siègent souvent accompagnés de suppléants et de conseillers techniques que les prévisions antérieures ne prévoyaient pas en si grand nombre. De là est née la nécessité d'augmenter l'importance de la Salle du Conseil d'administration et celle des locaux qui lui sont réservés, notamment sous forme de salles de commissions.

Le plan primé au concours envisageait toute la partie nord de l'édifice réservée au Conseil d'administration, le bâtiment lui-même étant implanté près de la limite nord de la propriété, afin de résERVER au sud de celle-ci le plus d'espace possible pour les agrandissements. Le croquis N° 1 montre l'implantation de l'édifice selon cette conception et les agrandissements admis autrefois. Il paraît intéressant d'exposer tout le thème des extensions réalisées et nécessaire de l'expliquer car, sans commentaire, il risque de ne pas être compris.

En effet, les extensions prévues pour s'effectuer au sud du bâtiment ont dû l'être partiellement au nord pour l'agrandissement des locaux destinés au Conseil

d'administration, parmi lesquels la Salle du conseil, que l'on désirait maintenir à son emplacement primitif sans en changer trop le caractère.

Mais la place manquait au nord pour étendre librement une annexe et l'étude des agrandissements de cette partie de l'édifice s'est révélée assez ardue.

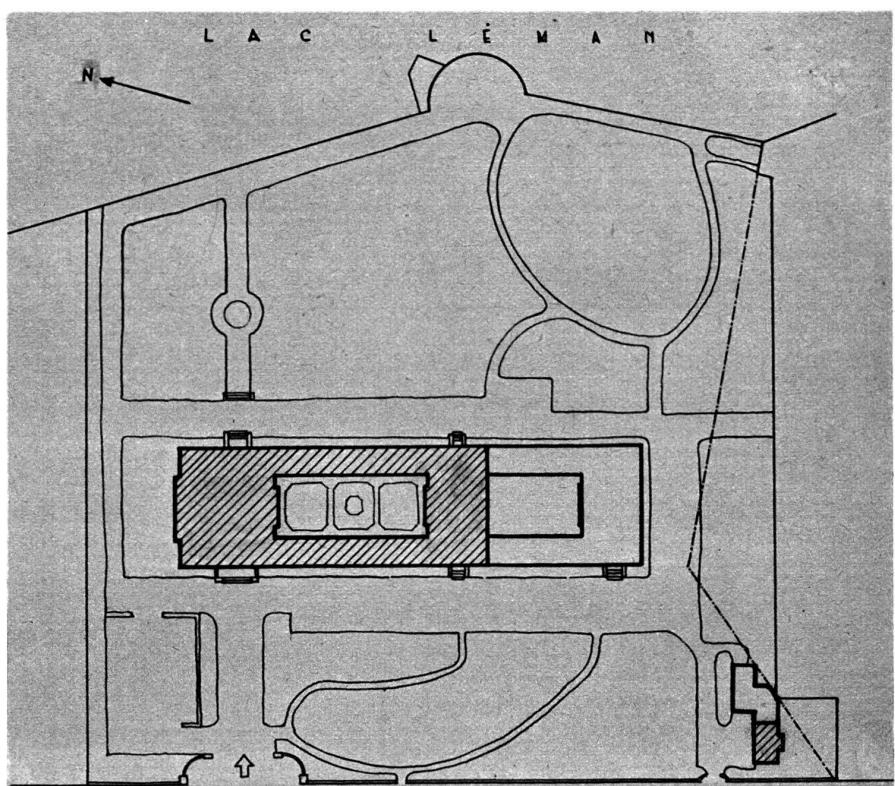
Quant aux nouveaux bureaux que l'augmentation du nombre des fonctionnaires rendait indispensables, au lieu de pouvoir être groupés selon l'agrandissement prévu au croquis N° 1, ils ont été répartis aux étages supérieurs de l'annexe nord, dont le rez-de-chaussée est réservé aux locaux du conseil. Les bureaux n'ayant pu trouver place dans l'aile nord sont groupés dans une annexe sud dont l'importance n'était pas suffisante pour se réaliser selon le projet primitif d'extension (croquis N° 1).

Le croquis N° 2 montre, opposé au croquis N° 1, les dispositions admises lors des agrandissements de 1937 et 1938.

●

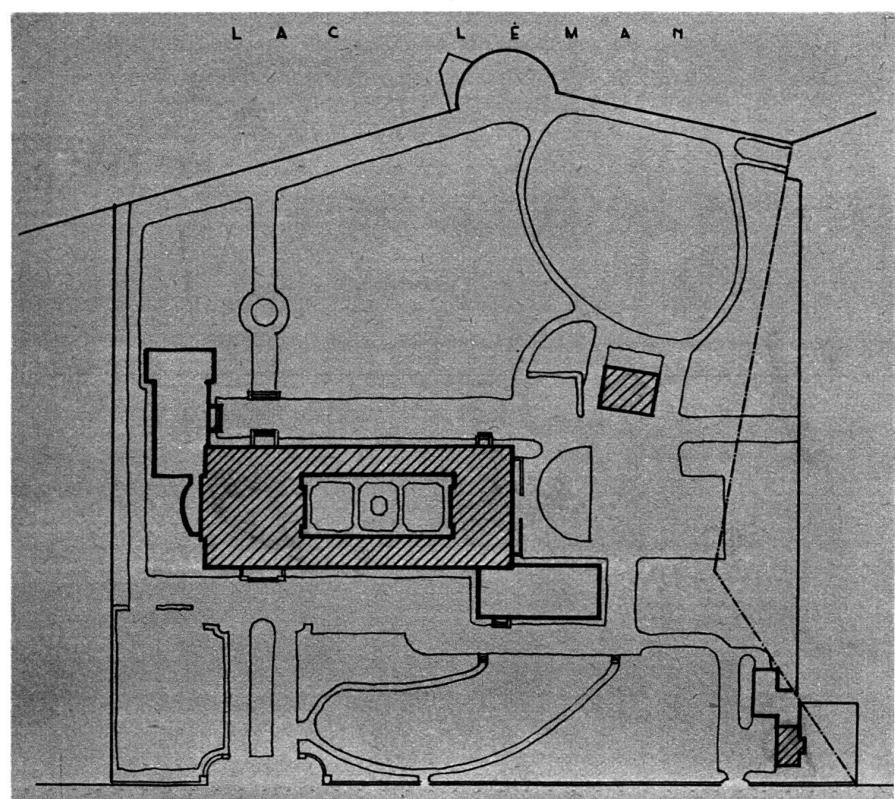
La grande difficulté qu'il a fallu vaincre dans la transformation de la partie nord de l'édifice du Bureau international du Travail est née de la Salle du conseil. On ne pouvait songer à déplacer cette dernière de son emplacement primitif sans compromettre tout le groupement des locaux ; d'autre part, cette salle est richement décorée de boiseries, don du Gouvernement de la Grande-Bretagne. Enfin, il déplaisait aux délégués, habitués à cette salle, de la voir modifier trop profondément. Pourtant une grande difficulté se présentait : la Salle du conseil est située sous la bibliothèque et sous le magasin des livres. C'est dire que toute modification dans la forme de la salle posait des problèmes techniques d'une importance extrême. Grâce à la collaboration de l'ingénieur Sarrasin, ces difficultés ont été vaincues ; la Salle du conseil a pu être agrandie et par deux vues que nous en donnons (état ancien et état nouveau) on peut se rendre compte que, malgré son agrandissement très sensible, la Salle du conseil a conservé son caractère primitif. L'énorme sommier qui soutient la plus grande partie des charges de la bibliothèque, sommier constituant le côté supérieur du cadre portant toutes les charges, a pu être dissimulé, quoique montant jusque dans les allèges de la Salle de lecture. Ainsi que le montrent deux photographies de cette dernière, l'une donnant l'état ancien, l'autre l'état actuel de ces locaux, le caractère de cette salle a pu être sauvégardé. G. E.

Plan de situation.
(Croquis N° 1.)

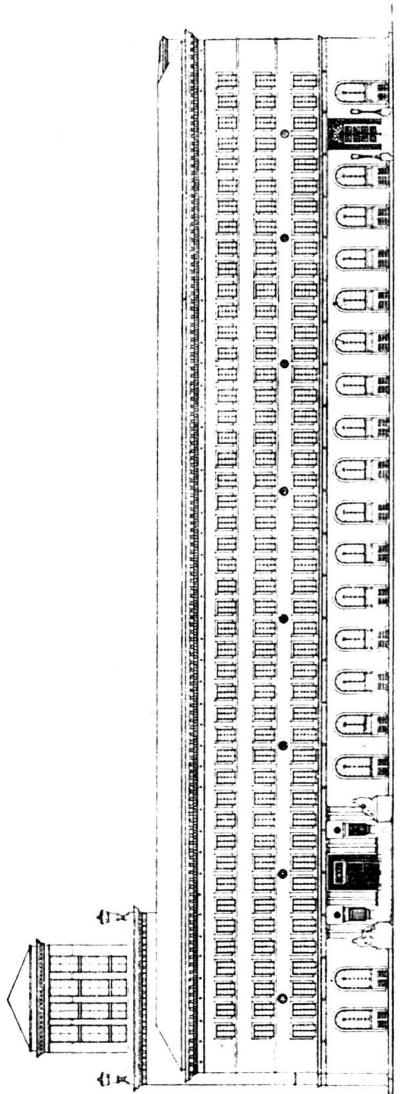


Agrandissement prévu à l'origine dans le
projet de concours.

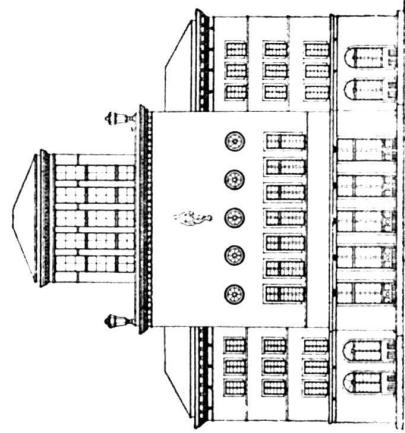
Plan de situation.
(Croquis N° 2.)



Agrandissement nécessaire par les besoins
réels de l'institution et exécuté en 1937-38.



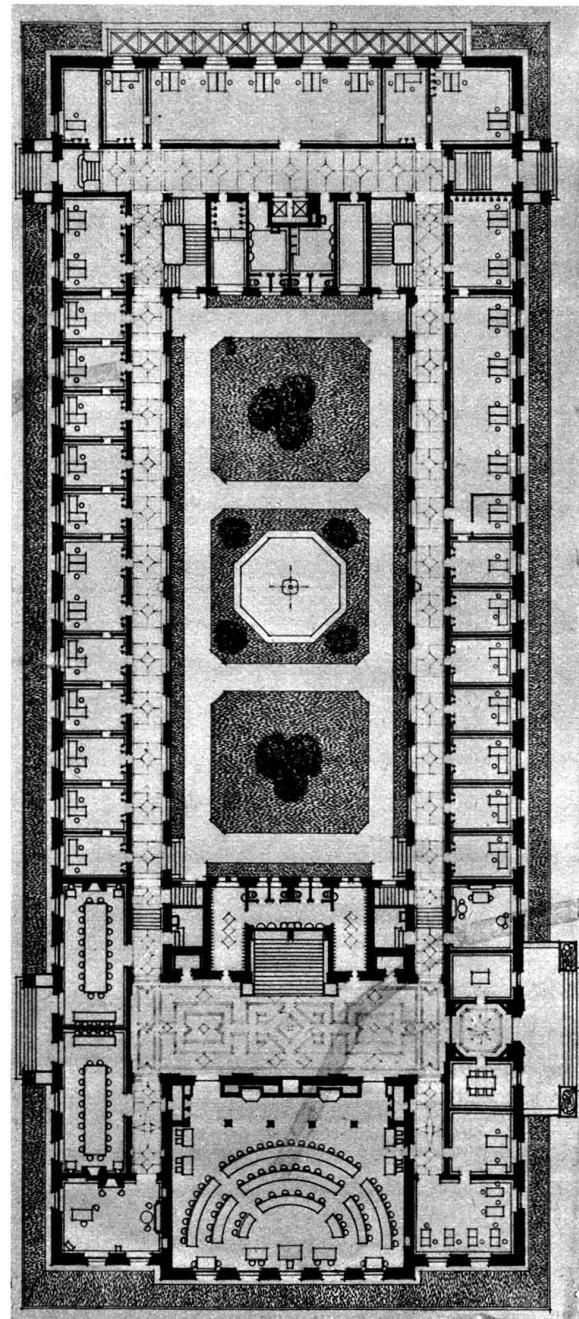
Façade principale sur la route de Lausanne.



Façade latérale nord.

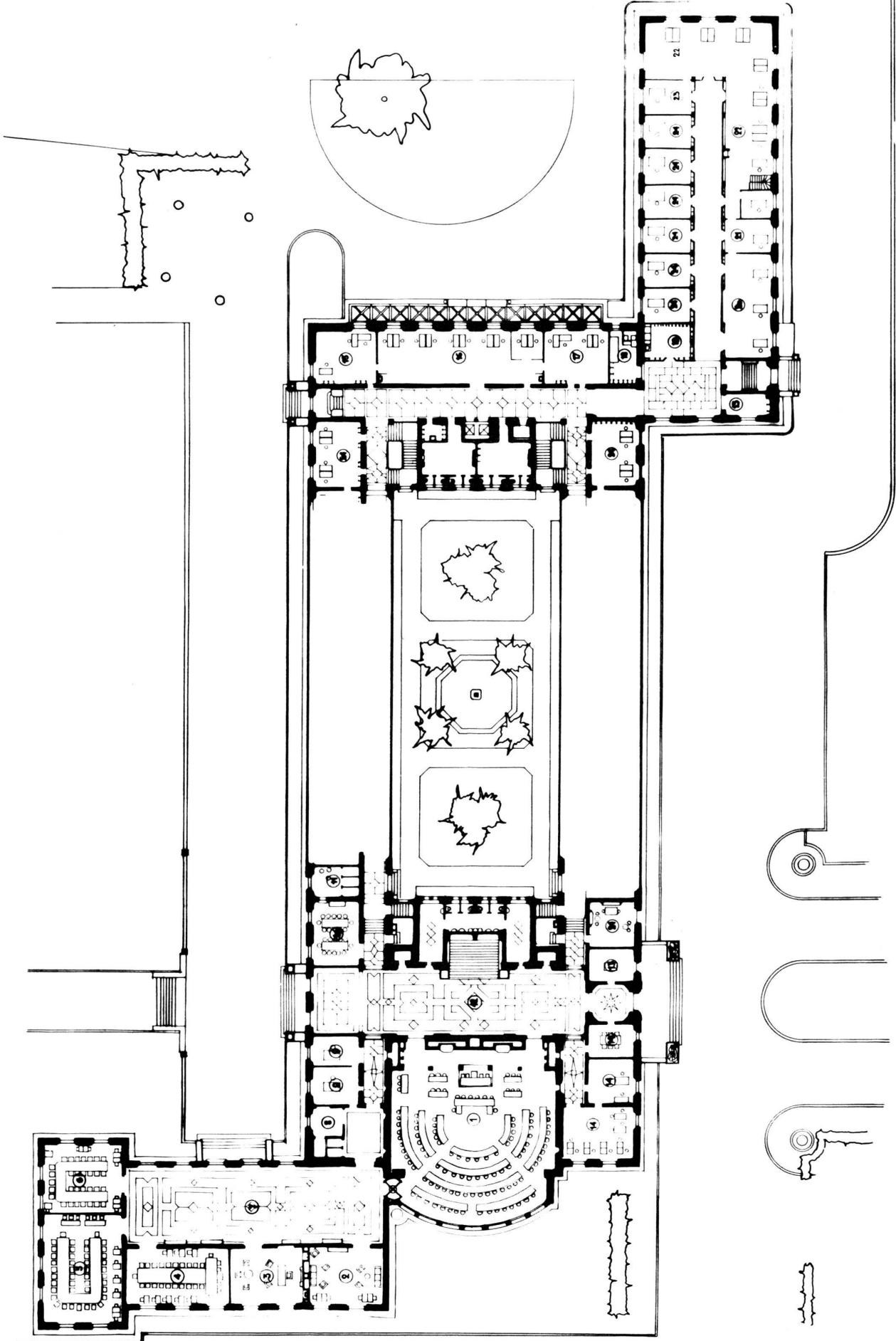
Légendes concernant le plan ci-dessous.

1. Salle du conseil.
2. Fumoir, salle de correspondance.
3. Bureaux du président.
4. Salle de commission Amérique (E. U. A.).
5. Salle de commission.
6. Salle de commission Brésil.
7. Salle des pas perdus, réservée aux membres du conseil.
8. Parloirs.
9. Secrétariats.
10. Salle de la presse.
11. Téléphones.
12. Vestibule d'entrée.
13. Loge du portier.
14. Sténographes du conseil.
15. Assemblage.
16. Ronéo.
17. Multigraphie.
18. Messagers.
19. Vestiaires.
20. Courrier.
21. Archiviste.
22. Registry.
23. Télégraphe.
24. Bureaux.



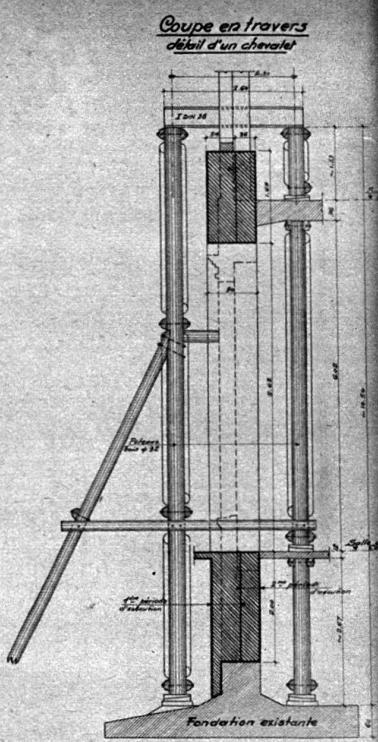
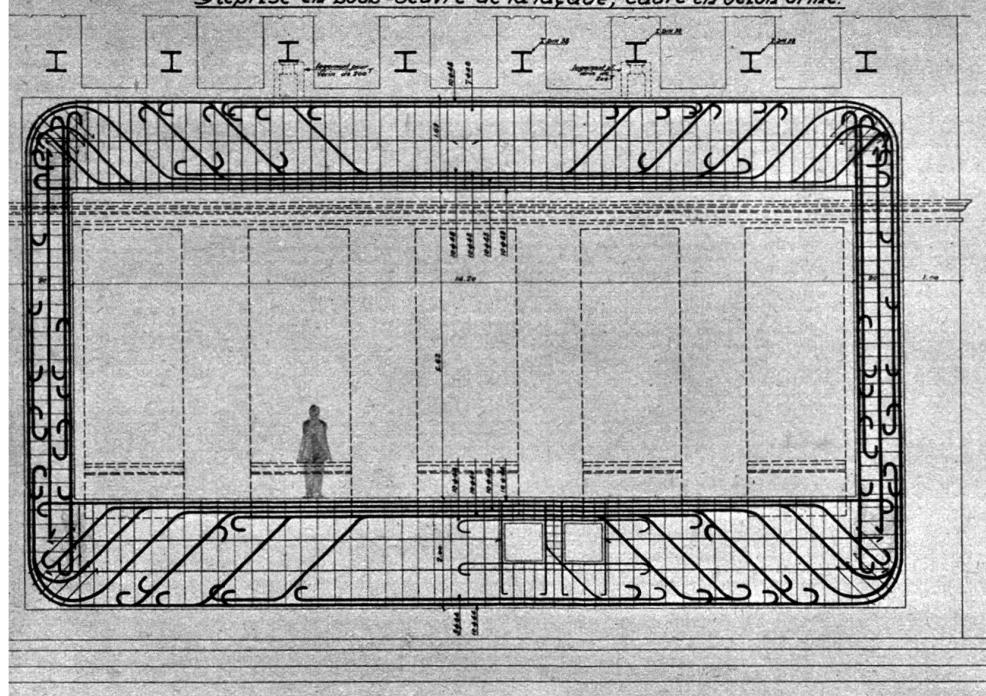
Première étape de construction, 1925-1926.

Georges Epitaux, architecte.



Bureau international du Travail, à Genève. — Georges Epitaux, architecte.

Plan avec les agrandissements exécutés en 1937.



Etude du béton armé : A. Sarrasin, ingénieur.

Notes sur la transformation de la Salle du conseil

La Salle du conseil ne pouvant être agrandie que du côté extérieur, c'est-à-dire sur la façade nord de l'établissement, les architecte et ingénieur se trouvaient placés devant un problème délicat de travail en sous-œuvre. Il s'agissait, en effet, d'ouvrir la façade actuelle sur toute la largeur et toute la hauteur de la Salle du conseil. Or, à cet endroit, le poids de la façade est considérable, puisque celle-ci supporte, outre son poids propre, les planchers de la Salle du conseil, de la Salle de lecture, de la bibliothèque et de ses galeries et, enfin, la grande lanterne. Les vastes dimensions de ces locaux et leur destination peuvent donner une idée de ces charges.

Le maintien en service de la bibliothèque, la nécessité

de travailler à l'intérieur de locaux où toutes dégradations étaient à éviter et où la place disponible était très restreinte, la responsabilité encourue par les constructeurs, montrent bien que de tels travaux nécessitaient une étude précise réglant d'avance tous les détails, toutes les manœuvres et envisageant toutes les éventualités.

La façade devait être, après les transformations, supportée par une grande poutre en béton armé placée au plafond de la salle et appuyée à ses deux extrémités sur des piliers en béton armé. Les fondations de ces piliers posaient également un problème spécial.

Grâce à une deuxième poutre, exécutée dans la hauteur du sous-sol, il a été possible d'utiliser les semelles de fondation existantes sans les modifier. Le rôle de cette dernière poutre est de répartir la charge des piédroits sur ces semelles. L'avantage de ce dispositif a été d'éliminer tout tassement des fondations, puisque la charge sur celles-ci ne s'est pas trouvée modifiée d'une manière sensible. Finalement, les deux poutres et les piédroits forment un cadre, élément essentiel du sous-œuvre et qui représente la figure ci-dessus.

Après une étude comparative avec une construction métallique, la solution en béton armé s'est révélée la plus économique et la plus souple au point de vue exécution. Le béton employé est un béton spécial à haute résistance. Les barres d'acier, rondes, constituant l'armature et qui ont dû être laminées spécialement, représentent un poids de 30 tonnes. Les sommiers ont une portée théorique de 15 m. et la charge qu'ils supportent est de 700 tonnes.

A. S.



Les brèches pour exécuter la moitié extérieure de la poutre de fondation sont commencées. On aperçoit, par les fenêtres du sous-sol, les armatures destinées à la moitié intérieure de cette poutre.



Ancienne Salle du conseil.



Salle du conseil, agrandie.

privées s'adressent régulièrement à lui ; aussi ses études et travaux d'enquêtes prennent-ils chaque jour une ampleur nouvelle.

La Bibliothèque du bureau est, en son genre, la plus complète du monde. Elle possède environ 400,000 volumes, en plus de 30 langues différentes. Elle s'accroît à un rythme moyen de 600 unités par semaine. Elle reçoit, en outre, 5000 périodiques en 45 langues, provenant de 100 pays divers.

Elle est ouverte, sur demande, à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes sociaux.

Les publications du bureau permettent à tous de mettre à profit ses ressources inégalées. Les principales sont : les « Informations sociales » (hebdomadaires) ; la « Revue internationale du Travail » (mensuelle) ; la « Série législative » (textes et traductions des lois nouvelles relatives au travail) ; l'« Année sociale », l'« Annuaire des Statistiques du Travail » et enfin les « Etudes et Documents » (non périodiques), donnant les résultats des enquêtes spéciales et des travaux quotidiens du bureau.

Toutes ces publications sont éditées en français et en anglais ; plusieurs paraissent également en espagnol, en allemand, en italien et en diverses autres langues. La série complète représente annuellement environ 30,000 pages imprimées.

Bureaux de correspondance et correspondants nationaux

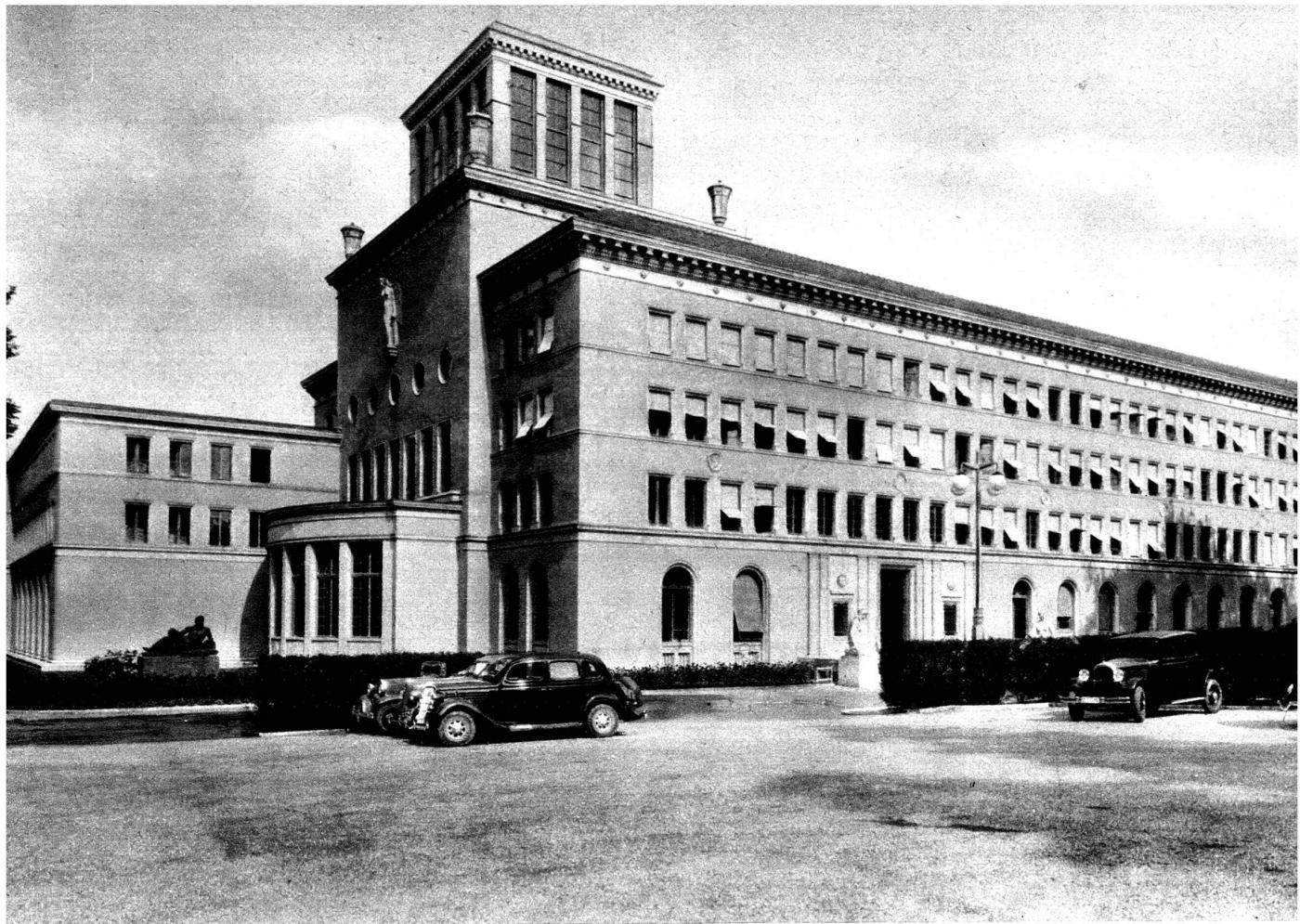
En vue de se maintenir en rapports directs et continus avec les divers pays, le Bureau international du Travail a établi des bureaux de correspondance en Chine, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, dans l'Inde. Il possède également des correspondants nationaux dans les capitales des pays suivants : Argentine, Belgique, Bohême-Moravie, Brésil, Chili, Cuba, Equateur, Espagne, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Mexique, Pologne, Roumanie, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie.

Etats membres de l'O. I. T.

Afghanistan	Danemark	Iran	Pologne
Albanie	Rép. dominicaine	Irlande	Portugal
Argentine	Egypte	Italie *	Roumanie
Australie	Equateur	Japon *	Salvador *
Belgique	Espagne	Lettonie	Siam
Bolivie	Estonie	Libéria	Suède
Brésil	Ethiopie	Lithuanie	Suisse
Empire brit.	Finlande	Luxembourg	Tchécoslovaquie
Bulgarie	France	Mexique	Turquie
Canada	Grèce	Norvège	U. R. S. S.
Chili	Haïti	N ^{lle} Zélande	Union sud-afric.
Chine	Hongrie	Panama	U. S. A.
Colombie	Inde	Pays-Bas	Uruguay
Cuba	Irak	Pérou	Venezuela
			Yougoslavie

Mai 1939.

* Ont notifié leur retrait de l'O. I. T.





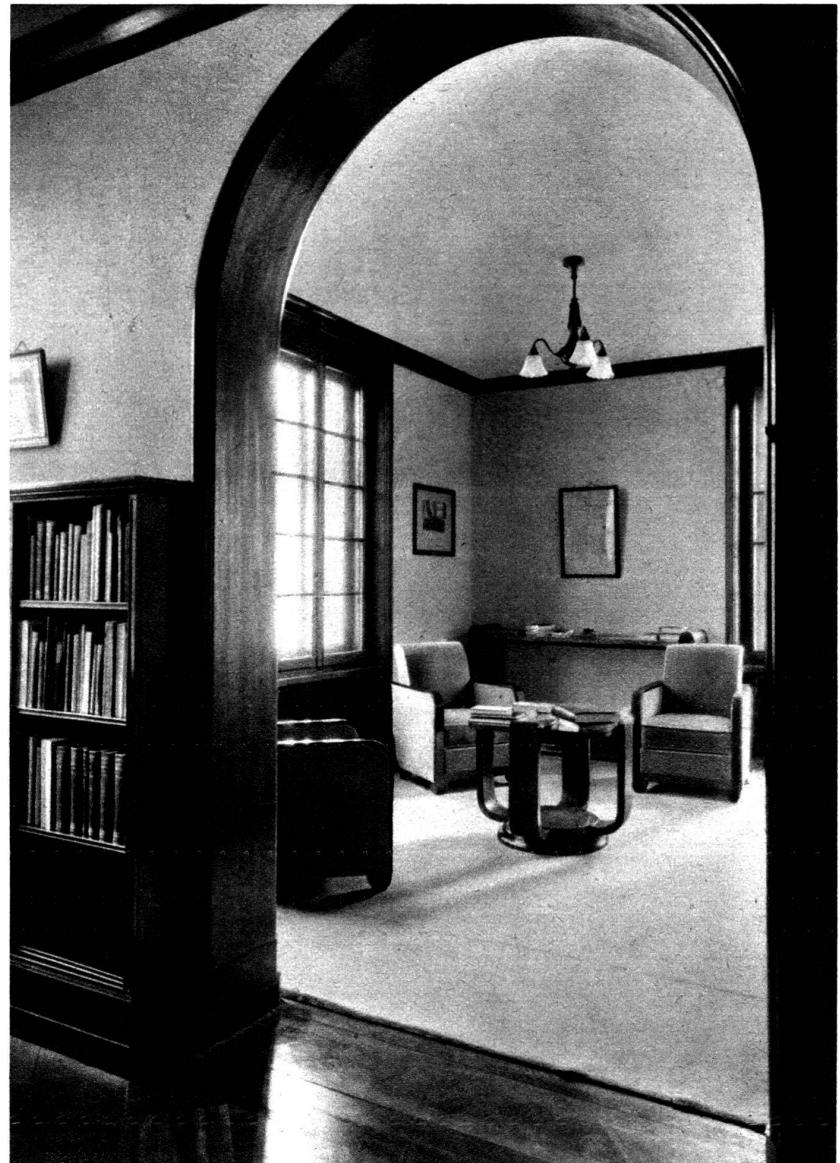


Photo Détraz.



Salle d'attente de la direction.

Vestibule d'entrée après la transformation.



En bas : La cour intérieure.

En haut : Une des statues de Luc Jaggi, à l'entrée.

